

**DECLARATION PREALABLE DU SNEP-FSU - CAPA HORS CLASSE 2018**

Nous ne pouvons en ouverture de cette CAPA ne pas dénoncer ce qui a été présenté le 25 mai aux organisations syndicales par le ministre des comptes publics. Ce document de travail est inacceptable sur la rénovation des Commissions Administratives Paritaires. Le Gouvernement prévoit de vider le paritarisme de sa substance et priver les fonctionnaires de leur droit à participation pourtant constitutif du Statut de la Fonction Publique.

Le ministère entend marginaliser les syndicats, réduire autant que possible tout ce qui a trait à de la défense collective.

Il ne s’agit pas de rénover le dialogue social mais de le rendre impossible, il ne s’agit pas de mieux accompagner les agents dans leur carrière, mais de les soumettre aux injonctions managériales, de casser tous les cadres collectifs et les coopérations qui sont pourtant des gages de l’efficacité des Services Publics. Il ne s’agit pas de mieux rémunérer les fonctionnaires, mais de s’attaquer au pouvoir d’achat de la plupart d’entre eux en fondant l’avancement dans la carrière sur la notion subjective « de mérite ».

Cela constitue donc une énième provocation à l’encontre des fonctionnaires à laquelle la FSU s’opposera résolument.

Nous continuons de demander à ce que le pouvoir d’achat des agents ne soit pas une variable d’ajustement : gel de la valeur du point d’indice, report de l’application des revalorisations PPCR, restauration du jour de carence, compensation partielle de l’augmentation de la CSG sont des décisions qui impacteront encore plus fortement le pouvoir d’achat de ceux qui ont les plus faibles salaires.

Développer le recours aux contractuels dans l’enseignement, ce ne sera pas un progrès. Ce sera surtout précariser encore plus de collègues dans l’exercice d’un métier qui peine déjà à recruter. Cela constitue une remise en cause des statuts, fragilise l’agent dans l’exercice de missions au service de tous. Il en est de même du possible retour de la rémunération « au mérite » assise sur des critères antinomiques de ceux du service public et que nous avons réussi à faire supprimer en grande partie dans le cadre des discussions sur PPCR.

Venons-en maintenant à l’ordre du jour de cette CAPA : le tableau d’avancement à la hors-classe des professeurs d’EPS.

Nous tenons d'abord à rappeler qu'elle est un élément structurant de la revalorisation des enseignants. Elle doit être le débouché naturel de carrière de tous les enseignants ayant une carrière complète ce que précise d’ailleurs la note de service.

De ce point de vue, la mise en place du nouveau barème national va dans le bon sens et est une avancée significative. Ce barème met l’accent de façon importante sur l’ancienneté dans la carrière, ce qui assure à chacun et chacune une promotion à la hors classe.

La hausse du ratio à 17% vient plus que compenser la réduction du nombre de promouvables et permettra de continuer la montée en charge du nombre de collègues hors classe.

Pour autant décider dès cette année de rendre pérenne les avis relève un peu de la précipitation car le problème ne se posait que l’année prochaine avec la présence de collègues évalués selon 2 modalités différentes. A ce sujet il nous parait nécessaire de définir pour les futures CAPA Hors Classe, la politique d’affectation des avis de collègues promus.

Nous constatons également beaucoup d’interrogations et d’incompréhensions de collègues lorsqu’ils prennent connaissance de leur avis. Certes ces avis sont désormais soumis à des quotas alors qu’auparavant le nombre des avis exceptionnels n’était pas limité, mais pour certains ces avis sont très dégradés et une lecture des appréciations nous parait nécessaire.

Nos syndicats continuent à réclamer un avancement pour toutes et tous au rythme le plus favorable sans barrage de grade.